

Absences supérieures à 24h non-annoncées nécessitant une recherche

(Fiche de procédure / août 2022)

Champ d'application

La motivation de cette procédure est de permettre une réponse appropriée aux locataires de l'IEPA Clair-Val et à tous ses usagers en matière de sécurité, en lien avec les obligations légales fixées par le Joi RSDom (art. 31b) et la nécessaire tenue d'indicateurs statistiques découlant du contrat de prestations conclus entre l'Association Mona Hanna et la Direction générale de la Santé.

La procédure s'applique aux situations d'absences supérieures à 24h00, non-annoncées et nécessitant l'activation d'une recherche du locataire concerné.

On trouve ci-après des conseils, des moyens et une marche à suivre qui aidera à optimiser la localisation de la personne recherchée.

Cadre de la prestation

Cette prestation vise à :

- Assurer une recherche active et une étroite collaboration avec tous les acteurs du réseau dans les cas d'absences non-annoncées supérieures à 24h.
- Exploiter les dispositifs techniques de sécurité disponibles (répondre aux alarmes générées) selon une procédure déterminée.

Limites de la prestation

- Le collaborateur IEPA ne se substitue pas aux autorités, aux pompiers, à la Police et ou aux personnels de secours. Il a pour rôle de les avertir en cas de nécessité.
- La prestation ne peut être assurée que, si le locataire garantit:
 - o le bon fonctionnement de sa ligne téléphonique ;
 - o le branchement des appareils de sécurité ;
 - o le dépôt d'un jeu de clés de son appartement à la gérance sociale ;
 - o l'annonce de ses absences de plus de 24h à la gérance sociale.

a déplacé vers le bas [1]: **FICHE DE PROCEDURE**
Association Mona-Hanna ¶

a supprimé: ¶

a supprimé:

a supprimé: **avant**

a supprimé: **é**

a supprimé: **;**

a déplacé (et inséré) [1]

a supprimé: **ICHE DE PROCEDURE**

a supprimé: **_Association Mona-Hanna**

a supprimé: **←**

a supprimé: **ce déploiement**

a supprimé: **d'offrir un environnement sécurisé**

a supprimé: **. Obligatoire selon la**

a supprimé: **dans ce document**

a supprimé: **• Garantir la sécurité générale du locataire en y a**

a supprimé: **ant**

a supprimé: **←**

•

a supprimé: **d**

a supprimé: **←**

a supprimé: **;**

a supprimé: **←**

•

a supprimé: **←**

a supprimé: **d'urgence**

a supprimé: **, en garantissant sa santé, sa sécurité et celles d'autrui. Pour ces cas, se référer à la procédure ad-hoc.¶**

a supprimé: **• Cette**

a supprimé: **est rendue possible seulement**

a supprimé: **s'assure**

a supprimé: **o du**

a supprimé: **o du**

a supprimé: **o de**

a supprimé: **¶**

Absences supérieures à 24h non annoncées ayant nécessité une recherche :	FICHE N° DATE :
---	--------------------

a mis en forme le tableau
a supprimé:

Description du locataire recherché

NOM	
PRENOM	
SURNOM	
LANGUE(S) PARLEE(S)	
DATE DE NAISSANCE	
TAILLE	
<u>CORPULENCE</u>	
COULEUR DES YEUX	
COULEUR DE LA PEAU	
COULEUR DES CHEVEUX	
N° PORTABLE	
AFFAIRES PERSONNELLES	
<u>AUTRES SIGNES DISTINCTIFS</u>	
<u>DISPARITION CONSTATÉE</u> (date et heure)	

a supprimé: ESCRIPTION
a supprimé: PHYSIQUE
a mis en forme le tableau

a mis en forme le tableau

Marche à suivre

- Contacter la personne absente ayant nécessité une recherche
 - Utiliser la clé de réserve pour accéder à l'appartement de la personne recherchée
 - Contacter les proches aidants (cf. ci-dessous)
 - Contacter les urgences et les hôpitaux (cf. ci-dessous)
 - Contacter les TPG
 - Informer la police et suivre les directives de cette dernière
 - Informer le voisinage et les lieux fréquentés habituellement par la personne
 - Vérifier l'ancienne adresse
 - Ancien lieu de travail
 - Centre commercial le plus proche
- Pour les locataires utilisant leur voiture,**
- Plaque d'immatriculation
 - Couleur du véhicule
- Caractéristiques particulières éventuellement utiles à l'identification,**
- Aide auditive
 - Aide visuelle
 - Protèses dentaires
 - Lunettes

a supprimé: pour une absence non annoncée supérieure à 24h...

a supprimé: P
a supprimé: <#>TPG
Mettre une annonce sur les réseaux sociaux et dans les journaux...
a supprimé: <#>

a supprimé: OUR LES CONDUCTEURS

a supprimé: ARACTERISTIQUES PARTICULIERES

MODALITÉS DE CONTACT EN CAS D'ABSENCE NON-ANNONCÉE			
1. <u>Proche-aidant, voisin,</u>	2. <u>Médecin-traitant, curateur</u>	3. <u>Hôpitaux, centres d'urgence</u>	4. <u>Police, gardes frontières,</u>
<ul style="list-style-type: none"> • Consulter le dossier admin de la gérance et contacter les personnes les plus proches du locataire (voisins, amis...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Informer le médecin traitant et son secrétariat • Contacter le curateur ou la personne responsable du locataire 	<ul style="list-style-type: none"> • Contacter les urgences des HUG et les permanences médicales de la région 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Effectuer un signalement et suivre les directives des autorités.</u> • <u>Conditionner toute autre démarche (réseaux sociaux, presse, etc.) aux indications de la police.</u>

a supprimé: PERSONNE A CONTACTER

a supprimé: D'URGENCE

a supprimé: -MEDECIN TRAITANT-CURATEUR

a supprimé: -HÔPITAUX-URGENCES

a supprimé: -PROCHE-AIDANT-VOISINS

a supprimé: -POLICE- LES GARDES FRONTIERES - RESEAUX SOCIAUX

a supprimé: Signaler aux autorités – faire une annonce sur les réseaux sociaux et la presse locale et joindre une photo

a supprimé: ¶

... [1]

